



Grille sélection CRITERES GENERAUX - ATI		OUI/ NON
1	Les opérations sélectionnées doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés dans le programme opérationnel au niveau de chaque axe, priorité d'investissement et objectif spécifique concernés	
2	Le volume de l'aide et la dimension de l'opération doivent être subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le fonds européen concerné au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération cofinancée, afin d'encourager la concentration des crédits	
3	Le projet doit contribuer au développement du territoire local et régional et à son économie	
4	Le projet doit indiquer l'impact attendu sur l'emploi	
5	Le projet doit être cohérent avec les stratégies locales du chef de file: Stratégie 2014/2020- Plan Climat Energie Territorial- Charte Forestière de Territoire- Stratégie LEADER	
6	Le dossier doit démontrer l'effet levier et la capacité à mobiliser d'autres sources de financement	
7	La logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats) et éventuellement la qualité du partenariat réunie autour du projet sera aussi un critère de sélection	
8	Le dossier intégrera éventuellement l'articulation ou la complémentarité entre les fonds (LEADER- FEDER-FEAMP- ...)	
9	Les principes horizontaux doivent être intégrés au projet : -Égalité entre les hommes et les femmes (FEDER et FSE) -Développement durable (FEDER et FSE) -Égalité des chances et non-discrimination (FEDER et FSE)	
10	Pour les approches territoriales intégrées, il s'agira de projets contribuant au développement <u>équilibré</u> du territoire	
CRITERES DE SELECTION RELATIFS A LA PRIORITE D'INVESTISSEMENT (PI) FEDER VISEE		
Priorité d'investissement 2 a : Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique.		
11	Cohérence du projet avec la politique de déploiement du THD de la communauté de communes concernée	
Priorité d'investissement 2c : en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne		
12	Inscription du projet dans la thématique du patrimoine (outils numériques)	
Priorité d'investissement 4 a : Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables.		
13	Mobilisation de bois issus des forêts locales	
Priorité d'investissement 6c : Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel		
14	Caractère partenarial du projet	
Priorité d'investissement 4 c : Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement.		
15	Intégré à un plan d'actions annuel ou pluriannuel à l'échelle de la commune	